

Compostage de «déchets verts» - Demandes d'aides financières à l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED)

Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur : Les «déchets verts» (tailles de haies, tontes de gazon, déchets d'élagage, feuilles mortes) générés et collectés par les services techniques municipaux, les particuliers et les entreprises privées spécialisées dans l'entretien des espaces verts, posent souvent des problèmes : si certains sont valorisés, d'autres sont aujourd'hui stockés, brûlés à l'air libre ou enfouis, dans des conditions parfois peu respectueuses de l'environnement et non conformes à la réglementation.

Or ces «déchets verts» peuvent être traités par compostage et produire un amendement organique de qualité.

Une étude de faisabilité technico-économique a été réalisée pour le cas de Besançon, dans le cadre d'une prestation réalisée par l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED) pour le compte de l'ASCOMADE : les investissements nécessaires seraient de l'ordre de 1,5 MF et le coût de traitement des déchets verts, estimé à environ 30 F/m³ (sur la base d'un volume global à traiter de 15 000 m³/an), est inférieur au coût de mise en décharge contrôlée (seule autre solution réglementairement admissible).

L'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets a décidé d'apporter, pour les premières réalisations d'unités de compostage, une aide financière sous forme de subvention s'élevant à 50 % du montant HT des investissements.

Sur proposition unanime de la 9^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

- 1) adopter le projet de création d'une unité de compostage de déchets verts
- 2) solliciter les aides financières de l'ANRED, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs
- 3) autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir
- 4) s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville
- 5) décider de réaffecter en dépenses les aides financières obtenues en complément de financement de l'opération.

Mme BULTOT : Je souhaiterais que chacun et chacune ici prennent conscience que depuis de nombreuses années, les déchets végétaux posent des problèmes à la fois aux services techniques municipaux mais aussi aux entreprises spécialisées dans l'entretien des espaces verts et aux particuliers qui ont leur petit bout de jardin.

Actuellement chacun trouve une voie transitoire d'élimination mais aucune destination n'est conforme à la protection de l'environnement ou au respect des conditions de sécurité sur les chantiers. L'approche globale du problème des déchets d'espaces verts est pour nous associée à la réflexion sur les déchetteries car l'apport de ces déchets peut soulager de façon significative le poste ordures ménagères. C'est un des volets du tri à la source que nous souhaitons assez rapidement faire avancer dans notre ville. Cela facilite aussi la mise en place de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères car toutes ces initiatives sont complémentaires. Vous conviendrez donc que ce projet est intéressant et l'opportunité de le réaliser très rapidement va rendre de nombreux services à nos concitoyens, à la Ville et aux entreprises.

C'est une réalisation qui sera à mettre au bilan écologique de notre ville. Elle contribuera, ainsi que l'opération précédente CFC, à renforcer l'image verte de Besançon qui est un des labels nécessaires dans la décennie qui vient pour retenir des entreprises, du savoir-faire, des cadres de haut niveau. Cette déchetterie verte sera une des premières construites en France. Elle contribuera au rayonnement de la

Ville car, nous n'en doutons pas, de nombreuses municipalités ou collectivités viendront visiter notre réalisation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Quand elle sera faite bien sûr. Nous sommes tous d'accord, y compris les Verts, pour faire de la déchetterie verte.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.